

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative et Relations internationales

REF : DVARI2010005

Signataire : CS/RH

OBJET :signature des conventions d'objectifs avec l'association "Le BALADI CENTER" et l'association du "ARAB ORTHODOX SPORT CLUB BEIT JALA "situées en Palestine et attribution de subventions.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L1115-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la note du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires Etrangères du 20 avril 2001 NOR INT B 01 001124 C,

Vu le contrat de jumelage entre la commune d'Aubervilliers et la commune de Beit Jala en Palestine signé le 27 novembre 1997,

Considérant que les villes d'Aubervilliers, Beit Jala, et de Iéna en Allemagne, ont réaffirmé leur volonté de coopération, entre autre dans les domaines de la culture, du sport, de la santé et du travail avec des jeunes par convention signée le 9 janvier 2010,

Vu le budget communal ,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer une convention avec les associations suivantes :

- l'« Arab Orthodox Sports Club de Beit Jala »,
- le « Baladi Folklore Dancing Group de Beit Jala ».

ATTRIBUE la somme de quatre mille euros à chacune de ces associations. La dépense sera inscrite au budget communal à l'imputation 002/6574/048.

Pour le Maire

L'adjoint délégué